



UNION INTERPARLEMENTAIRE

5, CHEMIN DU POMMIER
CASE POSTALE 330
1218 LE GRAND-SACONNEX / GENÈVE (SUISSE)

TELEPHONE (41.22) 919 41 50 - TELECOPIE (41.22) 919 41 60 - E-MAIL postbox@mail.ipu.org
ADRESSE TELEGRAPHIQUE : INTERPARLEMENT GENEVE

Déclaration du Président de l'Union interparlementaire le sénateur Sergio Páez Verdugo

Assemblée générale des Nations Unies

Point 56j) de l'ordre du jour
Coopération entre l'ONU et l'Union interparlementaire
21 octobre 2004

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

L'Union interparlementaire conduit un vaste programme de coopération avec l'ONU et de soutien à son action depuis de nombreuses années. Cela est tout à fait logique pour deux organisations qui poursuivent les mêmes objectifs, chacune dans sa perspective institutionnelle et chacune avec ses intérêts propres.

Il y a deux ans, reconnaissant à l'UIP le statut d'organisation mondiale des parlements nationaux qui lui est propre, l'Assemblée générale lui a accordé le statut d'observateur. Depuis, une nouvelle dynamique s'est enclenchée dans les relations entre les deux organisations qui se sont encore développées, et nous avons l'intention de consolider encore notre action commune en nous appuyant sur ce socle.

Nous sommes à une époque où l'ONU s'efforce de resserrer ses liens avec le pouvoir législatif. Elle n'est pas la seule dans ce cas. C'est un signe des temps. Nombreuses sont les organisations multilatérales qui se tournent vers les élus dans l'espoir que leurs conseils éclairés pourront réduire le déficit démocratique qui n'a cessé de se creuser dans la gouvernance mondiale.

Je ne vais pas m'appesantir ici sur le rapport récemment publié par le Groupe de personnalités éminentes plus connu sous le nom de Groupe Cardoso. Cette question a déjà été abordée dans le débat à l'Assemblée générale. En outre, ce rapport traite principalement de la société civile, catégorie à laquelle les assemblées législatives n'appartiennent pas. J'aimerais, toutefois, présenter ici ma conception de la coopération entre l'ONU et l'UIP et de ce qu'elle est appelée à devenir.

En 2000, l'Union interparlementaire a mobilisé les présidents des parlements du monde entier à la faveur d'une conférence tenue ici dans la salle de l'Assemblée à la veille du Sommet du Millénaire, conférence qui a ouvert des horizons nouveaux. La Déclaration issue de cette

assemblée historique a mis l'accent sur la volonté des parlements de contribuer à la coopération internationale animée par l'ONU et l'UIP, ce qu'ont par la suite reconnu les chefs d'Etat et de gouvernement du monde entier.

Alors qu'approche la date du cinquième anniversaire de l'Assemblée du Millénaire, l'UIP se prépare une nouvelle fois à mobiliser les présidents de parlement, cette fois pour la deuxième Conférence mondiale des présidents de parlement, qui se tiendra ici en septembre 2005. Inutile de préciser que l'année 2005 sera une année importante dans l'histoire de l'organisation mondiale. L'ONU célébrera son 60^{ème} anniversaire et fera un bilan quinquennal de la Déclaration du Millénaire. Ce sera donc un moment d'évaluation des progrès accomplis en ce qui concerne sa propre réforme, exigence de plus en plus forte présentée par ses membres.

Dans ce contexte, il importe que les parlementaires encouragent le changement et jouent un rôle plus dynamique et plus décisif dans tous les domaines de la coopération internationale, en plus de soutenir un multilatéralisme plus dynamique et plus complet. La Deuxième Conférence mondiale des présidents de parlement sera un événement d'une portée singulière de ce point de vue.

Pour aider les Nations Unies à atteindre leurs objectifs, à plaider leur cause et à relever leurs défis, les instances parlementaires sont un instrument puissant et un soutien institutionnel précieux. Les succès rencontrés à ce jour dans la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire leur doivent déjà beaucoup. C'est pourquoi nous considérons que le grand rapport sur la structure et le fonctionnement des mécanismes parlementaires pour la coopération multilatérale que nous présenterons à la deuxième Conférence mondiale des présidents de parlement viendra au bon moment et sera précieux pour le système international.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En présentant ces grands thèmes, il ne faut pas oublier que l'UIP est une organisation pragmatique qui est à l'écoute des besoins quotidiens des gens. De fait, là où la communauté internationale s'efforce de rebâtir des nations, là où les Nations Unies travaillent d'arrache pied pour aider des pays à se reconstruire après un conflit, l'UIP joue son rôle. Cela fut le cas, par exemple, au Timor-Leste où nous avons agi pour aider à la mise en place de la nouvelle assemblée législative. Une mission d'évaluation des besoins conduite par l'UIP en Afghanistan concourra à un programme destiné à renforcer le nouveau parlement à Kaboul. Une autre mission se tiendra, elle, à Amman; elle y travaillera avec l'Assemblée provisoire iraquienne pour préparer la mise en place de l'Assemblée constituante qui, si Dieu le veut, sera élue au début de l'année prochaine.

En nous appuyant sur l'expérience concrète de l'UIP et sur le travail qu'elle a accompli au fil des années pour développer les aspects normatifs de la démocratie, nous préparons par ailleurs un cadre de critères et de bonnes pratiques concernant la démocratie au sein des pays. Ce cadre portera expressément sur le principe de représentation et, partant, sur le Parlement. On y recensera les mécanismes de représentation et les pratiques institutionnelles qu'emploient les parlements pour fonctionner en tant qu'institutions législatives et de contrôle.

Au cours des deux derniers jours, l'Audition parlementaire aux Nations Unies, qui rassemble traditionnellement les parlementaires présents à l'Assemblée générale, a débattu du désarmement, de l'instauration de paix et de la reconstruction après conflit.

Présidents de parlement, législateurs du monde entier et hauts responsables des Nations Unies et experts éminents, représentant tout l'échiquier politique, y participent à un échange de vues nourri et fructueux.

A travers ces activités multiples, comme celles qui sont décrites dans le rapport du Secrétaire général de l'ONU sur la coopération entre l'ONU et l'UIP et diverses autres activités que j'ai évoquées dans mes propos, l'UIP fait entrer les parlements aux Nations Unies et les Nations Unies au Parlement. Nous avons toujours dit qu'il ne s'agissait pas d'une relation à sens unique. De son côté, l'UIP mobilise les parlementaires dotés d'une expertise concrète sur des questions précises et les aide à dialoguer entre eux ainsi qu'avec les instances spécialisées des Nations Unies. Pour leur part, les Nations Unies agissent pour mieux faire comprendre et mieux faire connaître leurs buts et objectifs afin que les parlementaires leur servent de "bras" politique.

Je me sens dans l'obligation d'utiliser cette tribune, Monsieur le Président, pour mieux faire connaître la vocation de l'UIP qui consiste, de manière systématique et avec la volonté politique requise, à travailler chaque jour au renforcement des processus de paix dans le monde, en promouvant l'éducation en faveur d'une paix durable et en prenant des initiatives pour assurer la coexistence pacifique au niveau local et mondial.

Cet attachement solide et concret à la paix sera la toute première priorité des parlements du monde entier, fidèles à leurs principes humanistes et à leurs valeurs fondamentales, conformément à la Charte des Nations Unies.

Je vous remercie.